



Communiqué de presse
30 avril 2024

Les autorités européennes reconnaissent le greenwashing des compagnies aériennes dénoncé par les associations de consommateurs

Aujourd'hui, le réseau des autorités de protection des consommateurs de l'Union européenne a annoncé que de nombreuses compagnies aériennes opérant dans l'Union européenne ont induit les consommateurs en erreur sur la durabilité de leurs activités. Il demande aux entreprises de respecter les règles. Cette annonce fait suite à la [plainte](#) lancée par le Bureau européen des unions de consommateurs (BEUC) en juin 2023 avec des organisations membres¹ de 19 pays, dont la CLCV.

Le BEUC se félicite que le réseau européen de coopération pour la protection des consommateurs (CPC) ait répondu à notre appel à considérer la question de manière sectorielle. Les autorités se sont associées pour enquêter sur les pratiques de 20 compagnies aériennes, soit trois de plus que les 17 que nous avons dénoncées².

Monique Goyens, directrice générale du BEUC, a déclaré : « *C'est une excellente nouvelle que les autorités de toute l'Europe reconnaissent que les consommateurs ont été trompés par le greenwashing des compagnies aériennes. Il est inacceptable que les compagnies aériennes aient librement incité les consommateurs à compenser les émissions de leurs vols, parfois à un prix élevé. On ne peut jamais être sûr que les arbres plantés pour compenser les émissions élevées d'un vol capteront le carbone dans le sol – s'ils sont plantés.*

Le fait que les autorités européennes de protection des consommateurs appellent les compagnies aériennes à se mobiliser montre qu'il y a un vent de changement. Le

¹ Les organisations membres du BEUC participant à cette action sont : Arbeiterkammer (**Autriche**), Testachats/Testaankoop (**Belgique**); Асоциация Активни потребители (**Bulgarie**); Forbrugerrådet Tænk (**Danemark**); CLCV and UFC-Que Choisir (**France**); Kuluttajaliitto – Konsumentförbundet ry (**Finlande**); EKPIZO (**Grèce**); Tudatos Vásárlók Egyesülete (**Hongrie**); Altroconsumo (**Italie**); Consumentenbond Pays-Bas); Forbrukerrådet (**Norvège**); Fundacja Konsumentów and Federacja Konsumentów (**Pologne**), DECO (**Portugal**), Spoločnosť ochrany spotrebiteľov (S.O.S.) (Slovaquie), Zveza potrošnikov Slovenije (**Slovénie**), ASUFIN, CECU and OCU (**Espagne**), Sveriges Konsumenter (**Suède**), Fédération romande des consommateurs (**Suisse**). VZBV (**Allemagne**) issued legal warnings to several traders identified in the alert.

² Le réseau CPC a ajouté ces trois compagnies aux compagnies aériennes que nous avons dénoncées (par ordre alphabétique) : Air Baltic, Air Dolomiti, Air France, Austrian, Brussels Airlines, Eurowings, Finnair, KLM, Lufthansa, Norwegian, Ryanair, SAS, SWISS, TAP, Volotea, Vueling, Wizz Air.

greenwashing n'est plus acceptable, et le fait que l'aviation soit l'un des secteurs les plus polluants le rend encore plus intolérable. La répression actuelle du greenwashing est encourageante à un moment où les consommateurs devraient adopter des modes de vie plus durables. »

Plus d'informations [ici](#) sur notre plainte lancée en juin 2023.

Les membres du BEUC ont relevé de nombreux exemples de pratiques trompeuses visant les consommateurs :

- Les allégations selon lesquelles le paiement de crédits supplémentaires peut « compenser », « neutraliser » ou « compenser » les émissions de CO2 d'un vol sont inexactes.
- Les compagnies aériennes induisent les consommateurs en erreur lorsqu'elles leur imposent des frais supplémentaires pour contribuer à l'élaboration de « carburants aviation durables » (FAT)
- Laisser entendre que le transport aérien peut être « durable », « responsable » et « vert » est trompeur.

Contact : François Carlier : 06 12 41 18 01